

Société de Commissaires aux Comptes

FORT ET ASSOCIES

7 place du Maréchal Foch – 62000 ARRAS

Société par Actions Simplifiée – Société de Commissaires aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Douai

ASSOCIATION DIOCESAINE DE MEAUX

**7 rue Notre Dame
77100 MEAUX**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE AU 31 DECEMBRE 2025

FORT Pierre-Emmanuel

Auditeur en durabilité

Expert Comptable Diplômé

Commissaire aux comptes inscrit

I.E.S.E.G.

D.E.S.S. de Gestion Comptable et Financière –PARIS II

Maîtrise es-sciences économiques – PARIS II

FORT François-Xavier

Auditeur en durabilité

Expert Comptable Diplômé

Commissaire aux comptes inscrit

D.U. Droit de l'Entreprise – PARIS II

ASSOCIATION DIOCESAINE DE MEAUX
7 Rue Notre Dame
77 100 MEAUX

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Monseigneur,
Pères,
Mesdames et Messieurs les administrateurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association Diocésaine de Meaux relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de votre association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note en pages 26 et suivantes de l'annexe des comptes annuels au paragraphe « 2.2 Changement de méthode » précisant les conséquences de la mise en œuvre, pour la 1^{ère} fois au titre de cet exercice, des règlements comptables ANC 2022-06 et ANC 2023-03.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Ainsi, nous portons à votre connaissance, la note 2 de l'annexe « Informations au titre des principes et méthodes comptables » qui précisent les dispositions du plan comptable général appliquées pour l'établissement des présents comptes annuels notamment par rapport :

- Au traitement comptable des legs ;
- Au traitement comptable des subventions d'investissements
- Au traitement comptable des fonds dédiés
- Et, aux règles appliquées pour la comptabilisation des immobilisations et des amortissements.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Par ailleurs, sur la base des éléments disponibles à ce jour, nous avons procédé à l'appréciation des approches retenues par l'association décrites dans l'annexe et mis en œuvre des tests pour vérifier par sondage l'application de ces méthodes concernant notamment :

- L'évaluation des engagements hors bilan notamment ceux liés aux prêtres aînés et aux marchés signés,
- L'évaluation des provisions pour risques et charges,
- L'évaluation des fonds dédiés,
- Le traitement comptable des immobilisations corporelles et financières et des flux attachés à ces postes,
- Le traitement comptable des legs,
- Ainsi que la valorisation des titres en portefeuille.

De plus, en complément des diligences mises en œuvre pour nous assurer, par sondage, du respect des procédures recommandées par l'Association Diocésaine de Meaux dans les pôles, nous nous sommes assurés de la qualité des documents comptables communiqués par les pôles et des contrôles mis en œuvre par les services internes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux administrateurs

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Outre la mention communiquée dans notre paragraphe d'observation, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par votre Président et votre trésorier en collaboration avec votre Econome Diocésain et dans les autres documents adressés aux administrateurs sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Evêque en collaboration avec votre Trésorier et votre Econome Diocésain.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une

erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à ARRAS
Le 31 juillet 2026
L'un des associés
Pierre-Emmanuel FORT

SAS FORT ET ASSOCIES
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie
Régionale de DOUAI.

Bilan Actif

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (I)				
	Immobilisations incorporelles				
	Frais de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	102 136	89 391	12 745	25 925
	Autres immobilisations incorporelles				
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	Immobilisations corporelles				
	Terrains	5 377 772		5 377 772	5 392 812
	Constructions	41 471 209	26 882 878	14 588 331	15 084 268
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	1 303 398	1 062 912	240 485	231 592
	Autres immobilisations corporelles	3 757 031	2 143 635	1 613 396	1 736 911
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes	11 092 600		11 092 600	4 797 296
	Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	7 916		7 916	650 596
	Immobilisations financières				
	Participations	56 939		56 939	56 939
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés	79		79	79
	Prêts	642 950		642 950	642 950
	Autres immobilisations financières	7 576		7 576	2 616
Total II		63 819 606	30 178 817	33 640 789	28 621 984
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en-cours				
	Avances et acomptes versés sur commandes				
	Créances				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	194 614		194 614	154 456
	Créances reçues par legs ou donations	77 887		77 887	14 233
	Autres créances	7 004 761	45 363	6 959 397	4 083 559
	Charges constatées d'avance	94 881		94 881	61 332
	Valeurs mobilières de placement	4 673 627	336	4 673 291	4 173 387
	Instruments financ. à terme et jetons détenus				
	Disponibilités	7 878 752		7 878 752	13 525 138
Total III		19 924 522	45 699	19 878 823	22 012 104
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission des emprunts (IV)				
	Primes de remboursement des emprunts (V)				
	Ecart de conversion et différences d'évaluation Actif (VI)				
TOTAL GENERAL (I à VI)		83 744 127	30 224 516	53 519 611	50 634 088

Bilan Passif

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	31/12/2024
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires	5 999 257	5 999 257
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires	400 000	400 000
	Ecart de réévaluation	7 509 804	7 509 804
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles	1 757 183	1 757 183
	Réserves pour projet de l'entité	2 546 740	2 546 740
	Autres	8 473 927	8 473 927
	Report à nouveau	13 736 180	11 815 612
	Excédent ou déficit de l'exercice	475 215	1 920 530
	Situation nette (sous-total)	40 898 306	40 423 054
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total I	40 898 306	40 423 054
Autres fonds propres	Fonds non remboursables		
	Avances conditionnées		
	Droits du concédant		
	Total II		
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations	84 233	603 558
	Fonds dédiés	4 358 703	4 118 643
	Total III	4 442 936	4 722 200
Provisions	Provisions pour risques	1 377 000	1 438 008
	Provisions pour charges	219 406	224 614
	Total IV	1 596 406	1 662 622
DETTES	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit	1 763 590	562 512
	Emprunts et dettes financières divers		
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	969 467	167 631
	Dettes des legs ou donations	1 570	61 271
	Dettes fiscales et sociales	555 882	530 970
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	22 463	20 000
	Autres dettes	3 211 891	2 431 086
	Produits constatés d'avance	57 102	52 744
	Total V	6 581 963	3 826 213
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif (VI)		
	TOTAL GENERAL (I à VI)	53 519 611	50 634 088

Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	31/12/2024
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations	8 330	7 968
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens	46 969	41 420
	dont ventes de dons en nature	1 436	1 475
	Ventes de prestations de service	2 111 114	1 909 464
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions	19 297	8 521
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels	7 017 209	8 783 625
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie	764 131	960 651
	Contributions financières	1 424 402	782 271
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions	66 216	505 990
	Utilisations des fonds dédiés	1 579 286	1 895 044
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	158 900	
	Autres produits	1 998 698	1 828 423
Total des produits d'exploitation		15 194 553	16 723 378
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises	107 220	98 350
	Variation de stocks		
	Achats de matières et autres approvisionnements	184 878	198 944
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes	5 346 206	4 901 872
	Aides financières	227 488	135 659
	Impôts, taxes et versements assimilés	374 550	399 825
	Salaires	3 989 719	3 943 239
	Cotisations sociales	558 421	534 029
	Dotation aux amortissements et dépréciations	1 528 161	1 530 926
	Dotation aux provisions		2 416
	Reports en fonds dédiés	1 819 347	3 254 114
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées	107 674	
	Autres charges	513 811	2 006
Total des charges d'exploitation		14 757 477	15 001 381
RESULTAT D'EXPLOITATION		437 076	1 721 996

Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	31/12/2024
RESULTAT D'EXPLOITATION		437 076	1 721 996
PRODUITS FINANCIERS	De participation		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé	23 776	44 255
	Autres intérêts et produits assimilés	91 282	273 707
	Reprises sur dépréciations et provisions	983	3 748
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie	30 700	93 918
	Produits des immobilisations financières cédées		
Total des produits financiers		146 741	415 629
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	336	983
	Intérêts et charges assimilées	1 457	1 920
	Différences négatives de change	15 321	
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie	3 057	5 400
Total des charges financières		20 170	8 304
RESULTAT FINANCIER		126 571	407 325
RESULTAT COURANT avant impôts		563 647	2 129 321
Produits exceptionnels			112 200
Charges exceptionnelles			196 837
RESULTAT EXCEPTIONNEL			(84 637)
Participation des salariés aux résultats			
Impôts sur les bénéfices		88 432	124 154
TOTAL DES PRODUITS		15 341 294	17 251 206
TOTAL DES CHARGES		14 866 079	15 330 676
EXCEDENT ou DEFICIT		475 215	1 920 530
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Dons en nature			
Prestations en nature			
Bénévolat			
TOTAL			
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite de biens			
Prestations			
Personnel bénévole			
TOTAL			

Etats financiers au 31/12/2025

A N N E X E



Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

1- INFORMATIONS GENERALES ET FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Le bilan, le compte de résultat et l'annexe qui forment un tout indissociable sont établis à la clôture de l'exercice au vu des enregistrements comptables et de l'inventaire.

L'annexe complète et commente l'information donnée par le bilan et le compte de résultat. L'annexe comporte toutes informations d'importance significative destinées à compléter et à commenter celles données par le bilan et par le compte de résultat.

Une inscription dans l'annexe ne peut pas se substituer à une inscription dans le bilan et le compte de résultat.

1.1- Présentation de l'Association

L'Association Diocésaine de Meaux a été créée le 12 Octobre 1925, et publiée au « journal officiel » du 29 Octobre 1925.

L'Association a pour but de subvenir aux frais et à l'entretien du culte catholique sous l'autorité de l'Evêque, en communion avec le Saint-Siège, et conformément à la constitution de l'Eglise catholique.

Les comptes présentés comprennent les entités de l'Association Diocésaine de Meaux disposant d'une comptabilité autonome et d'au moins un compte de trésorerie placé sous l'autorité d'un responsable.

L'Association Diocésaine est constituée de :

- La Curie intégrant 3 services diocésains sans comptabilité autonome, ni compte de trésorerie,
- 20 Pôles actifs intégrant 50 secteurs paroissiaux.

1.2- Faits caractéristiques de l'exercice

Les informations financières des 2 grands chantiers en cours Ste Bathilde et St Colomban sont présentés dans le tableau des engagements financiers.

Les avances versées au fonds SELAM comptabilisées pour 475.604 € au 31/12/2025 ont fait l'objet d'une provision en charges à payer pour 401.208 € au titre de l'exercice 2025.

L'Association Diocésaine a procédé à une avance de trésorerie à l'Association AIEC 77 pour un montant de 2.225.000 € au 31/12/2025.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

2- INFORMATIONS AU TITRE DES PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

2.1- Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2023-03 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, et selon les recommandations comptables de la conférence des Evêques de France notamment pour le traitement des honoraires de messes.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Le bilan de l'exercice présente un total de **53 519 611** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **15 341 294** euros et un total **charges** de **14 866 079** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **475 215** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2025** et finit le **31/12/2025**. Il a une durée de **12** mois.

Le périmètre de consolidation est constitué de l'Association diocésaine « Curie » et de l'ensemble des paroisses et services.

Les comptes annuels ont été arrêtés le 11/06/2025 par votre Evêque et votre Trésorier en collaboration avec votre Econome Diocésain.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Dans le cadre des dispositions légales et réglementaires confortant le respect des principes de la République, il a été établi un état des avantages et ressources en provenance de l'étranger en fonction des éléments portés à notre connaissance.

Legs et successions

Les biens reçus par donations entre vifs sont comptabilisés à la date de signature de l'acte authentique de donation. Si l'acte prévoit des transferts de propriété étalés dans le temps, les biens concernés sont comptabilisés à la date de chaque transfert de propriété.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les biens et dettes reçus par legs sont comptabilisés à la date de l'acceptation du legs par l'organe habilité de l'entité ou à la date d'entrée en jouissance si celle-ci est postérieure, en l'absence de condition suspensive. En présence de conditions suspensives, la comptabilisation est différée jusqu'à la réalisation de la dernière de celles-ci.

S'il s'agit d'un legs universel, sans héritiers réservataires, la date de comptabilisation sera en général la date d'acceptation du legs par organe habilité de l'entité. Pour les autres formes de legs (legs à titre universel ou legs particulier), la date retenue sera la date de demande de délivrance en justice ou la délivrance volontaire.

Les biens reçus ayant la nature de contrat d'assurance-vie sont comptabilisés à la date de réception des fonds.

A la date d'acceptation, les biens provenant de legs ou donations sont comptabilisés :

- dans le compte « Créances reçues par legs ou donations » pour les espèces, les actifs bancaires, les actifs financiers cotés ou les parts ou actions d'OPCVM assimilés jusqu'à la date de réception des fonds ou de transfert des titres ;
- dans des comptes d'actif par nature pour les biens destinés par le testateur ou le donateur à renforcer les fonds propres ou destinés à être conservés en vertu d'une décision de l'organe habilité à prendre la décision ;
- dans le compte « Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés » pour les biens qui sont destinés à être cédés.

A la date d'acceptation, les passifs provenant des legs ou donations sont constitués :

- des dettes grevant les biens transférés au bénéficiaire de la donation ;
- de toutes les obligations résultant des stipulations du testateur ou du donateur que l'entité s'engage à assumer en conséquence de l'acceptation du legs ou de la donation. Les dettes sont comptabilisées dans le compte « Dettes des legs ou donations ».

L'engagement pris par l'entité au titre des obligations stipulées par le testateur ou le donateur fait l'objet d'une provision comptabilisée dans le compte « provision pour charges sur legs ou donations ».

La contrepartie de la comptabilisation des biens, des dettes et des provisions provenant de legs ou donations est :

- en fonds propres sans droit de reprise lorsqu'il existe une stipulation du testateur ou du donateur de renforcer les fonds propres de l'entité ;
- en produits dans le cas contraire.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Lors de la réception des fonds ou du transfert des titres, les legs ou donations portant sur des espèces, des actifs bancaires, des actifs financiers cotés ou des parts ou actions d'OPCVM et assimilés sont comptabilisés dans un compte d'actif selon la nature des biens. Les biens provenant de legs ou de donations et destinés à être cédés ne sont pas amortis. En cas de perte de valeur, la valeur nette comptable de l'actif immobilisé est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

La partie des ressources constatées en produits d'exploitation au cours de l'exercice, qui n'est pas encore encaissée à la clôture de l'exercice, est comptabilisée dans une rubrique du passif dénommée « Fonds reportés liés aux legs ou donations » avec pour contrepartie une charge comptabilisée dans le compte « Reports en fonds reportés ».

Ne sont pas concernés, les ressources dont la contrepartie est un bien reçu par legs ou donation déjà comptabilisée en immobilisation par nature à la date d'acceptation.

A partir de la date d'acceptation et jusqu'à la date de cession, les revenus et les charges afférents aux biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés, sont inscrits au compte de résultat soit selon leur nature lorsque celle-ci est identifiable, soit à défaut dans les comptes « Autres charges sur legs ou donations » et « Autres produits sur legs ou donations ».

Détail de la ligne "Legs, donations et assurance vies" du compte de résultat pour 764.131 € :

- VNC Vente Immo reçues en Legs	- 650.596 €
- Dotation Fonds reportés sur Legs	- 71.384 €
- Produits cession actifs issus de Legs	650.000 €
- Reprise Fonds reportés sur Legs	590.709 €
- Assurances vies reçues	119.436 €
- Legs et donations reçues	125.966 €

Provision pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont déterminées en application du règlement CRC 00-06. De ce fait, seuls les risques identifiés et rendus probables par un événement en cours à la clôture sont provisionnés.

Concernant les événements postérieurs à la date de clôture de l'exercice, il sera fait application de l'avis CNC 2018/08.

Subventions d'investissements

Conformément au règlement ANC n° 2018-06, l'Association a opté pour inscrire les subventions d'investissement affectées à un projet défini en fonds propres. Ces fonds sont repris au compte de résultat de façon échelonnée, au rythme des amortissements des biens subventionnés.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Fonds dédiés

Les fonds dédiés sont les rubriques du passif qui enregistrent, à la clôture de l'exercice, la partie des ressources affectées par les tiers financeurs à des projets définis, qui n'a pas pu être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard.

Les ressources revues peuvent financer un projet défini ayant soit la nature de charges d'exploitation, soit la nature d'un investissement. Lorsqu'il s'agit d'une immobilisation amortissable, l'Association a opté pour ne pas utiliser la possibilité de rapporter en produits les fonds dédiés sur la même durée que celle retenue pour l'amortissement de l'immobilisation. En d'autres termes, pour une immobilisation amortissable, l'entité continue de passer la reprise du Fonds dédié en une fois lors de l'acquisition du bien, et non au fil de l'amortissement du bien.

Contribution volontaire en nature

Selon les dispositions de l'article 211-2 du nouveau règlement 2018-06, les contributions volontaires en nature sont valorisées et comptabilisées si les deux conditions suivantes sont remplies :

- la nature et l'importance des contributions volontaires en nature sont des éléments essentiels dans la compréhension de l'activité de l'entité,
- l'entité est en mesure de recenser et valoriser les contributions volontaires en nature.

Au cas particulier, l'entité considère que les missions bénévoles réalisées en Eglise résultent du statut de baptisés qu'elles ne font que traduire en actes.

En conséquence, le recensement et la valorisation de ces missions bénévoles dans les comptes ne sont pas compatibles avec ce statut.

Immobilisations

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) minoré des remises, rabais et escomptes obtenus.

Les oeuvres d'art sont valorisées et comptabilisées au 31/12/2025 pour un montant de 635.982 € non amortissable sur la base d'un inventaire réalisé en 2008.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Amortissements

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire en fonction de la durée normale d'utilisation du bien.

La dépréciation des immobilisations est évaluée par l'entité à chaque clôture, au moyen de test de dépréciation effectué dès qu'existe un indice de perte de valeur.

Nature de l'investissement	Durée d'amortissement
Construction	30 ans
Gros œuvres	40 ans
Electricité Plomberie	20 ans
Agencements	15 ans
Peinture	10 ans
Matériel et Outillage	3 à 5 ans
Matériel de transport	1 à 4 ans
Matériel de bureau	3 à 10 ans

Titres immobilisés

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.

Les titres immobilisés de la société Avenir Catholique représentant 100% de la participation au capital s'élèvent à 55.938 €. Dans la mesure où ils correspondent majoritairement à des sommes versées dans le cadre de fondations pieuses, cette participation n'a pas été mentionnée dans le tableau des filiales et participations.

Les autres titres immobilisés concernent :

- SCI MACIET représentant 1% de la participation au capital pour 1.000 €.
- SCI SAINTE BATHILDE représentant 1% de la participation au capital pour 1 €.

Compte tenu de ces faibles participations au capital, ces derniers ne sont pas mentionnés dans le tableau des filiales et participations.

Créances immobilisées

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.

Les créances immobilisées ont le cas échéant été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Stocks et en cours

Les fournitures liées au culte sont des consommables ne faisant pas l'objet d'un inventaire.

Cette décision est motivée par le fait qu'elles sont mises à la disposition des fidèles sans contrôle.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

En application des conventions de gestion de trésorerie, les comptes bancaires débiteurs et créditeurs avec le Crédit Agricole ont été compensés et unifiés au 31/12/2025. Le solde bancaire compilé Crédit Agricole s'élève à 7.270.863 € au 31/12/2025 contre 12.253.549 € au 31/12/2024.

Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

Les moins values latentes sur obligations ne sont pas provisionnées.

2.2- Changement de méthode

La mise en oeuvre à compter du 1er Janvier 2025 des règlements ANC 2022-06 et 2023-03, entraîne un changement de méthode appliqué de manière prospective :

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les principaux impacts sont :

1- Résultat exceptionnel :

- Les cessions/sorties d'immobilisations sont dans le résultat d'exploitation ou dans le résultat financier s'il s'agit d'immobilisations financières ;
- Les quotes-parts de subventions d'investissement sont dans le résultat d'exploitation ;
- Le périmètre du résultat exceptionnel est réduit aux événements majeurs et significatifs, les autres événements sont traduits dans le résultat d'exploitation y compris pénalités etc...

2. Suppression des transferts de charge.

Changement de présentation :

1- Présentation du compte de résultat :

- Le résultat exceptionnel est synthétisé sur 2 lignes « charges et produits exceptionnels » dans le compte de résultat ;
- Les transferts de charges N-1 ont été regroupés sur la ligne « reprise sur amortissements, dépréciations et provisions.

Impact sur le poste Transfert de charges

(€)	2024	Reclassement 2024 Proforma 2022-06
Remboursement sinistre	8 106	En produits divers de gestion
Remboursements divers	39 865	En produits divers de gestion
Remboursement Repas	10 082	En diminution des frais de réception
Remboursement sous location	52 946	En diminution des charges locatives
Remboursement Taxe Foncière	8 170	En diminution des charges de taxes foncières
Avantage en nature	186 821	En diminution des rémunérations

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

2- Présentation du bilan :

- Les frais d'établissements sont présentés dans un total séparé du bilan et non plus dans le total des immobilisations ;
- Les charges constatées d'avance sont totalisées dans les créances ;

Les avances et acomptes sont regroupés dans les immobilisations en cours (corporelles ou incorporelles).

Pour des raisons techniques certains comptes de trésorerie au passif n'ont pas été compensés avec les comptes de trésorerie à l'actif.

Honoraires du Commissaire aux comptes

Le montant total des honoraires facturés du Commissaire aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élève à 19.200 €.

Engagements pour indemnité de fin de carrière des salariés

L'Association comptabilise une provision pour risque relative à l'engagement pour indemnité de fin de carrière intégrant les paramètres de calcul suivants :

- Taux de charges sociales patronales : 36 %
- Taux d'actualisation : 3,80 %
- Turnover très faible
- Table de mortalité : INSEE 2016-2018
- Age de départ en retraite : 64 ans
- Méthode rétrospective . Départ à l'initiative du salarié.

Montant de la provision constatée au 31/12/2024 :	222.782 €
Montant de la provision constatée au 31/12/2025 :	217.574 €
Reprise de l'année comptabilisée en produitss :	5.208 €

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Informations complémentaires

L'analyse du risque effectuée sur l'assignation aux fins d'annulation d'un acte juridique justifie la provision pour risque inhérente constituée pour 1.377.000 €.

La provision sur un sinistre causé par un locataire, et prise en charge par la Compagnie d'assurance, a été reprise au 31/12/2025 pour 61.008 €.

Ces litiges ne portent pas atteinte à la continuité d'exploitation de l'Association.

Un Conseil d'administration de 2026 confirmera l'aide financière destinée à l'acquisition d'un presbytère versée en 2025 pour 55.000 €.

Evènement postérieur à la clôture

Néant.

Immobilisations

Etat exprimé en euros

Etat exprimé en euros		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virent p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Autres	102 136					102 136
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	102 136					102 136
CORPORELLES	Terrains	5 392 812				15 040	5 377 772
	Constructions sur sol propre	29 053 784		375 000		105 280	29 323 504
	sur sol d'autrui	56 962					56 962
	instal. agencet aménagement	11 676 827		443 996		30 080	12 090 743
	Instal technique, matériel outillage industriels	1 228 358		75 040			1 303 398
	Instal., agencement, aménagement divers	1 953 823					1 953 823
	Matériel de transport	148 843		15 930		3 500	161 273
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	915 618		81 735		1 343	996 010
	Emballages récupérables et divers	644 024		1 900			645 924
	Immobilisations grévées de droits						
	Immobilisations corporelles en cours	4 797 296		6 290 084		3 780	11 083 600
	Avances et acomptes			9 000			9 000
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	55 868 347		7 292 685		159 023	63 002 009	
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES						642 680	7 916
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations	56 939					56 939
	Autres titres immobilisés	79					79
	Prêts et autres immobilisations financières	645 566		4 960			650 526
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	702 584		4 960			707 544
TOTAL		57 323 663		7 297 645		801 703	63 819 606

Amortissements

Etat exprimé en euros

Etat exprimé en euros		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Autres	76 211	13 180		89 391
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	76 211	13 180		89 391
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre	17 964 172	719 782	37 419	18 646 535
	sur sol d'autrui	43 923		5 307	38 616
	instal. agencement aménagement	7 695 210	502 518		8 197 728
	Instal technique, matériel outillage industriels	996 766	66 147		1 062 912
	Autres instal., agencement, aménagement divers	1 098 231	127 397		1 225 629
	Matériel de transport	122 835	14 926	3 500	134 261
	Matériel de bureau, mobilier	704 331	80 757	1 343	783 745
	Emballages récupérables et divers				
	Immobilisations grevées de droits				
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	28 625 468	1 511 527	47 569	30 089 426
TOTAL		28 701 679	1 524 707	47 569	30 178 817

Provisions

Etat exprimé en euros

Début exercice

Augmentations

Diminutions

31/12/2025

PROVISIONS REGLEMEENTES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers			
	Provisions pour investissement			
	Provisions pour hausse des prix			
	Provisions pour amortissements dérogatoires			
	Provisions fiscales pour prêts d'installation			
	Provisions autres			
	PROVISIONS REGLEMEENTES			
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges	1 438 008		61 008
	Pour garanties données aux clients			
	Pour amendes et pénalités			
	Pour pertes de change			
	Pour pensions et obligations similaires	222 782		5 208
	Pour impôts			
	Pour renouvellement des immobilisations			
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions			
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer			
	Autres	1 832		
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	1 662 622		66 216
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles legs ou donations des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières			
	Sur stocks et en-cours			
	Sur comptes clients, usagers			
	Sur créances reçues par legs ou donations			
	Autres	42 892	3 790	983
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	42 892	3 790	983
TOTAL GENERAL		1 705 514	3 790	67 199
				1 642 105
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles			3 454 336	66 216 983

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.

Variation des Fonds Propres

Etat exprimé en euros	Fonds propres clôture 31/12/2024	Affectation du résultat N-1	Augmentation	Diminution ou consommation	Fonds propres clôture 31/12/2025
Fonds propres sans droit de reprise	5 999 257				5 999 257
Fonds propres avec droit de reprise	400 000				400 000
Ecart de réévaluation	7 509 804				7 509 804
Réserves statutaires ou contractuelles	1 757 183				1 757 183
Réserves	2 546 740				2 546 740
Autres réserves	8 473 927				8 473 927
Report à nouveau	11 815 612	1 920 530	38		13 736 180
Excédent ou déficit de l'exercice	1 920 530	(1 920 530)	475 215		475 215
Situation nette	40 423 054		475 253		40 898 306
Droits des propriétaires					
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	40 423 054		475 253		40 898 306

Ajustement sur un pôle pour 38 €

ETAT DES FONDS DEDIES

FONDS DEDIES	Fonds dédiés 31/12/2025	Reports	Utilisations	Transferts	31/12/2025	
					Global	Dont sans dépense au cours des 2 derniers exercices
AUMONERIE DES PRISONS	30 717		15 982	-	14 735	-
BUKAVU	-	7 072	7 000		72	
ANTSIRABE MADAGASCAR	-	14 410	14 410		-	
PELERINAGE ASCENSION	-	5 080	5 080		-	
FESTIVAL DE MUSIQUE	-	30 135	30 135		-	
TRAVAUX REFECTION TOITURE PRESB DONNEMARIE	-	1 785			1 785	
RENOVATION SALLE PAR LIVRY SUR SEINE	-	4 400			4 400	
REFECTION CHAPELLE ST FRANCOIS MELUN	-	35 899	14 400		21 499	
SONO EGLISE COMMUNALE ST GERMAIN EVRY REVEILLON	-	550			550	
ORLY SUR MORIN	1 398			-	1 398	1 398
CHAUMES EN BRIE	10 931			-	10 931	10 931
CHELLES STE BATHILDE	274 204	249 607	523 811	-	-	-
ST COLOMBAN VAL D'EUROPE	2 333 171	279 924	778 235	-	1 834 860	-
REF. EGLISE MONTIGNY	103 620			-	103 620	103 620
EGLISE ST JEAN BOSCO	59 925		7 100	-	52 825	-
ABBAYE FAREMOUTIERS	85 127			-	85 127	85 127
ENT. EGLISE MAY EN MULTIEN	3 738			-	3 738	3 738
REST EGLISE ST MARD	19 475			-	19 475	19 475
MOULIN DES REMPARTS	18 646			-	18 646	18 646
MEAUX BIBLIOTHEQUE	357 506			-	357 506	357 506
SEMINARISTES	74 357			-	74 357	74 357
EGLISE COURCHAMP	1 525			-	1 525	1 525
Fonds PROVINS Fenêtres presby Cours des Bénédictins	-	40 000			40 000	
Fonds PROVINS BETON BAZOCHES Toiture presbytère	-	100 000			100 000	
Fonds PROVINS DAMMARIE Toiture presbytère	-	150 000			150 000	
Fonds SURVILLE église Notre Dames des Nations PMR	-	250 000			250 000	
Fonds VENEUX LES SABLONS Rénovation vitraux et clocher	-	50 000	7 769		42 231	
Fonds ST FARGEAU rénov centre paroissial PMR		230 000			230 000	
Fonds MELUN Chapelle ST FRANCOIS Toiture	-	40 000			40 000	
Fonds PONTAULT Mise en conformité PMR	-	55 000			55 000	
Fonds PONTAULT Réaménagement presbytère	-	50 000			50 000	
Fonds VAIRES Rénovation presbytère	-	60 000			60 000	
Fonds ANTSIRABE MADAGASCAR Fontainebleau	-	4 610			4 610	
Fonds MEAUX constrution salle St Nicolas à Meaux	-	5 263	5 263		-	
PROVINS CENTRE PAROISSIAL	7 900	25 000		-	32 900	32 900
LA FERTE SOUS JOUARRE CHAISES	1 308			-	1 308	1 308
Fonds BOURRON MARLOTTE renov presbytère + salle	-	2 230	2 230	-	-	-
Fonds FONTAINEBLEAU Sonorisation presbytere	-	4 146	4 146	-	-	-
Fonds ST FARGEAU rénov centre paroissial		15 570	15 570		-	
CHAILLY SEPULTURE	1 059			-	1 059	1 059
FONTAINEBLEAU EGLISE ST LOUIS	157 202		77 086	-	80 116	-
LAGNY CITE PAROISSIALE	47 159	71 470	33 415	-	85 214	-
LAGNY CITE PAROISSIALE CHANT CARDINAL	400 000				400 000	-
SURVILLE NOTRE DAME DES NATIONS	117 491	19 707	20 365	-	116 833	-
GRISY TOITURE NOTRE DAME DES ROSES	6 000			-	6 000	6 000
SOLERS SALLE PAROISSIALE	1 450	200		-	1 650	1 450
BUSSY ND CENTRE PAROISSIAL	-	13 518	13 518	-	-	-
MITRY MISE AUX NORMES	-	3 770	3 770	-	-	-
PRESBYTERE CHAMPAGNE SUR SEINE	4 733	-	-	-	4 733	4 733
TOTAL	4 118 642	1 819 346	1 579 285	-	4 358 703	723 773

Variation des Fonds Reportés

Etat exprimé en euros	Fonds reportés clôture 31/12/2024	Report	Utilisation	Fonds reportés clôture 31/12/2025
Fonds reportés liés aux legs ou donations FONDS REPORTEES	603 558	71 384	590 709	84 233
TOTAL	603 558	71 384	590 709	84 233

12

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts	642 950	609 796	33 154
	Autres immobilisations financières	7 576	7 576	
	Clients, usagers douteux ou litigieux			
	Autres créances clients, usagers	194 614	194 614	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	52 994	52 994	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	2 063	2 063	
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Confédération, fédération, union, entités affiliées	117 841	117 841	
	Créances reçues par legs ou donations	77 887	77 887	
	Débiteurs divers	6 831 862	2 704 477	4 127 385
	Charges constatées d'avance	94 881	94 881	
	TOTAL DES CREANCES	8 022 669	3 862 130	4 160 539
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1 an max. à l'origine	353 365	353 365		
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine	1 410 225	111 738	459 672	838 815
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	969 467	969 467		
	Dettes des legs ou donations	1 570	1 570		
	Personnel et comptes rattachés	130 981	130 981		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	307 191	307 191		
	Impôts sur les bénéfices	88 432	88 432		
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	29 279	29 279		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	22 463	22 463		
	Confédération, fédération, union, entités affiliées				
	Autres dettes	3 211 891	3 211 891		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance	57 102	57 102		
	TOTAL DES DETTES	6 581 963	5 283 476	459 672	838 815
Emprunts souscrits en cours d'exercice		1 268 947			
Emprunts remboursés en cours d'exercice		90 750			
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

Charges constatées d'avance

Etat exprimé en euros	Période	Montants	31/12/2025
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			94 881
Curie	01/01/2026 31/12/2026	36 194	
Paroisses	01/01/2026 31/12/2026	58 687	
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			94 881

Produits constatés d'avance

Etat exprimé en euros	Période	Montants	31/12/2025
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION			57 102
Curie	01/01/2026 31/12/2026	29 108	
Divers Paroisses	01/01/2026 31/12/2026	27 994	
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			57 102

Charges à payer

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		31/12/2025
Total des Charges à payer		1 192 083
Dettes fiscales et sociales		177 888
PROV. CONGES PAYES	125 664	
PROV CHARGES CONGES PAYES	51 015	
INDEMNITES CPAM IJJ	813	
MUTUELLE ST MARTIN P. LACOEUIL	396	
Autres dettes		1 014 195
CHARGES A PAYER	1 014 195	



Produits à recevoir

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		31/12/2025
Total des Produits à recevoir		2 589 905
Autres créances		2 589 905
MUTUELLE AREAS PRETRES	2 063	
PRODUITS A RECEVOIR	337 841	
PRODUITS A RECEVOIR BUSSY ND V	400 000	
PRODUIT A RECEVOIR STE BATHILD	300 000	
PRODUITS A RECEVOIR CHANTIERS	1 050 000	
PRODUIT A RECEVOIR ST COLOMBAN	500 000	



Evaluation d'éléments d'Actif

Etat exprimé en euros

31/12/2025

Au Bilan

Prix marché

Approvisionnements et marchandises			
Valeurs mobilières de placement	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT ODDO VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT ROTHSCHILD	710 077 3 261 002	785 155 3 685 145



**ETAT SEPRE DES AVANTAGES ET DES
RESSOURCES PROVENANT DE L'ETRANGER
POUR L'EXERCICE 2025**

(€)

ETAT DU CONTRIBUTEUR	MONTANT TOTAL DES AVANTAGES ET DES RESSOURCES
USA	10
SUISSE	20 670
LUXEMBOURG	500
PAYS BAS	752
ANGLETERRE	1 250
BULGARIE	100
TOGO	40
Allemagne	355
Italie	150
MONACO	15 600
BELGIQUE	260
CANADA	15
TOTAL	39 702

La version détaillée de l'état séparé des avantages et des ressources provenant de l'étranger est mise à disposition du public au siège de l'Association Diocésaine situé à MEAUX (77100) - 7 rue Notre Dame.

Engagements financiers

Etat exprimé en euros

31/12/2025

Engagements
financiers donnésEngagements
financiers reçus

Effets escomptés non échus		
Avals, cautions et garanties Emprunt SG nominal 350 K€ - Inscription Privilège de Deniers. Emprunt CA nominal max 3500 K€ - Promesse d'affectation hypothécaire		
Engagements de crédit-bail		
Engagements en pensions, retraite et assimilés Engagements de retraite des Prêtres aînés	3 626 132	
	3 626 132	
Autres engagements COMMODATS - BAUX : Cf liste. Donation acceptée au 31/12/2025 Engagements pour les travaux d'accueil des handicapés Acte d'engagement construction Ste Bathilde - 7588 K€ engagés au 31/12/2025 Acte d'engagement construction St Colomban - 2539 K€ engagés au 31/12/2025		750 000 29 800 9 540 000 9 423 000 19 742 800
Total des engagements financiers (1)	3 626 132	19 742 800
(1) Dont concernant : Les dirigeants Les filiales Les participations Les autres entreprises liées		

Ne sont pas repris les immeubles propriétés de l'AIMS donnés en comodat ou par toute autre convention à l'ADM.

Annexe libre

Etat exprimé en euros

DETAIL ENGAGEMENTS DONNES : COMMODATS/BAUX.

- Comodat signé le 07/12/2015 au profit de l'association LA MAISON DE TOM POUCE pour la mise à disposition gratuite des locaux situés rue Cotasson à EVRY-GREGY.
- Comodat signé le 16/03/2016 au profit du fonds de dotation LA MAISON DE MAGDALEINA pour la mise à disposition gratuite des locaux situés rue G.Villette à ECUELLES.
- Comodat signé en Septembre 2009 au profit de l'AIMS pour la mise à disposition gratuite des locaux situés rue J. Jaures à LISY SUR OURCQ.
- Bail à construction signé le 08/12/2011 au profit de l'OGEC de l'école du SACRE COEUR pour un terrain situé rue Paul Quesvers à MONTEREAU.
- Bail emphytéotique signé le 20/12/2018 pour une durée de 30 ans avec la commune de Saint Cyr Sur Morin pour les locaux du presbytère.
- Bail emphytéotique signé le 05/08/2021 pour une durée de 20 ans avec Monsieur VALLEE pour les locaux de l'ancien presbytère de JOUARRE.
- Bail emphytéotique signé le 21/07/2022 pour une durée de 20 ans avec la SCI MACIET pour un appartement situé à MEAUX.

DETAIL ENGAGEMENTS RECUS : COMMODATS/BAUX.

- Bail de réhabilitation signé le 24/01/2007 par l'association SOS SOLIDARITE PONTAULT- COMBAULT pour des locaux situés Place du Général Leclerc à PONTAULT- CONBAULT.
- Bail de réhabilitation signé le 23/09/2015 par la société FONCIERE D'HABITAT ET HUMANISME pour des locaux rue de l'Eglise à BOISSY LE CHATEL.
- Bail à construction signé le 20/06/2024 pour une durée de 60 ans avec la SCI STE BATHILDE pour un immeuble situé à CHELLES.
- Bail à construction signé le 19/12/2025 pour une durée de 30 ans avec l'ASSOCIATION POUR LE RAYONNEMENT DE ST COLOMBAN EN SEINE ET MARNE pour un immeuble situé à SERRIS.